

AVIS N°021-2024 / DC/BR / DG

SUKUK ETAT DU TOGO 6,50% 2016-2026

**Paiement de la marge semestrielle et
Remboursement partiel du Principal**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que le Trésor Public du Togo procédera, le 17 février 2024, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du « SUKUK ETAT DU TOGO 6,50% 2016-2026 » pour un montant global net d'impôt de 13 244 609 727 FCFA (Treize milliards deux cent quarante-quatre millions six cent neuf mille sept cent vingt-sept FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : SGI TOGO, 4691, Bld G. GNASSINGBE EYADEMA, 01 BP 2312 Lomé - TOGO, Tél. : (228) 22 53 33 30/40, Fax : (228) 22 22 31 47.

Fait à Abidjan, le 13 février 2024

Le Directeur Général


Birahim DIOUF

